



### COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lagarrigue**

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM ; secrétaire de séance, Bruno EMILE dit BIGAS

Nombre de conseillers : 19 - Présents : 16

Présents : Mesdames Martine PIOVESAN, Christelle CABANIS, Fabienne DAUZATS-PERROT, Claire JULIEN, Karine EPIPHANE, Sonia ENJALBERT.

Messieurs Vincent COLOM, Bernard AZAM, Bruno EMILE dit BIGAS, Bernard HOULES, Christian BRU, Jacques MONTAMAT, Arnaud MUNIER, David LOPES, et José GRANADO, Xavier SENTIS.

Absents excusés : Virginie CARRIE (Procuration à Bernard AZAM), Sandrine BOUTIE (Procuration à Bruno EMILE dit BIGAS), et Jacqueline PENAUD (Procuration à Martine PIOVESAN).

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation de l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale de services aux familles
- Implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides
- Subvention ponctuelle amis de la gendarmerie
- Définition du nombre de postes d'Adjoints
- Tarifs abonnement pour la réservation des terrains de tennis
- Fixation du prix de la location de l'ancienne école communale
- Questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

### **Approbation de l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale de services aux familles**

Afin d'améliorer le service rendu aux familles, la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) du Tarn adapte son offre aux besoins prioritaires du territoire et ce, en cohérence avec les politiques locales.

A ce titre et dans le prolongement des relations conventionnelles qui lient la CAF aux collectivités territoriales, la CAF propose la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce nouveau dispositif constitue le cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens proposés par la branche Famille sera mobilisé, avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits...), et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

La CTG devient ainsi le contrat d'engagement politique entre les collectivités locales et la CAF pour maintenir et développer les services aux familles.

Elle remplace donc progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), au fil de leur renouvellement.

L'échelle territoriale de signature retenue par la CAF est celle du territoire des établissements publics de coopération intercommunale qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter. Les communes peuvent être également signataires de la CTG.

La démarche CTG nécessite de reconsidérer le projet social de territoire depuis l'identification des besoins jusqu'à la définition des enjeux et priorités du territoire.

A cet effet, un agent chargé de coopération sera affecté, notamment à la mise en œuvre du diagnostic intercommunal pour lequel la CAF du Tarn pourra mobiliser des moyens financiers.

La CTG a vocation à s'articuler avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).

L'acte d'engagement dont l'approbation est sollicitée, marque la première étape vers la conclusion d'une Convention territoriale globale.

La CACM a adopté cet engagement par une délibération du 27 septembre 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale de services aux familles, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE M. Le Maire** à prendre tous actes relatifs à cet acte d'engagement

**Vote à l'unanimité**

## **Implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides**

Monsieur Vincent COLOM, Maire, informe le Conseil municipal réuni ce jour en séance de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SDET à l'échelle du département.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a retenu, suite à un appel d'offres lancé en novembre 2020, l'entreprise Bouygues Énergies Services pour un lot global comprenant la supervision, la fourniture, la pose et installation, la maintenance et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides, et donc d'équiper deux places contigües de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le principe d'une contribution annuelle plafonnée à 500€ par borne, permettant de limiter les charges de fonctionnement.

Pour être éligible aux aides mises en place, et pour en permettre le développement, il convient également de délibérer sur la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années qui succèdent à la pose des bornes de charge.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 18 pour et 1 contre (M. Christian BRU) :**

Vu le livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « dé-carbonés »,

- **APPROUVE** les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides située : 7 avenue de Castres sur le parking du Centre de Santé ;
- **APPROUVE** la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années suivant l'implantation des infrastructures de charge sur le domaine public,
- **AUTORISE** le SDET ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance a ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
- **S'ENGAGE** à payer la contribution de fonctionnement annuelle communale de 500€ exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet,
- **DECIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget de la Ville,

**Vote à l'unanimité**

## **Subvention ponctuelle amis de la gendarmerie**

M. Le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'Association des amis de la gendarmerie.

Afin d'aider l'association, la commune peut alors verser une participation financière ponctuelle.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 €

**Vote à l'unanimité**

## Définition du nombre du postes d'Adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints. Suite à l'arrêté du 15/09/2021 pris par Monsieur le Maire retirant l'ensemble des délégations à Mme Christelle CABANIS, celle-ci a présenté à Mme la Préfète du Tarn sa demission aux fonctions de Maire Adjointe le 01/10/2021. Il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Mme Christelle CABANIS annonce de pas vouloir prendre part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide** par 17 voix pour, 1 abstention (M. David LOPES), la détermination à 3 postes le nombre d' adjoints au maire.

**Vote à l'unanimité**

## Tarifs abonnement pour la réservation des terrains de tennis

Monsieur Vincent COLOM, Maire, présente au Conseil Municipal le logiciel de gestion des réservations des terrains de tennis communaux, balle jaune.

Ce logiciel permet, suite au paiement d'un abonnement annuel (année civile), de réserver des créneaux afin d'aller jouer librement au tennis.

Après avis de la commission associations, sports, communication, il convient alors de définir le montant de cet abonnement par délibération du Conseil Municipal.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer le tarif de cet abonnement annuel à 20 €.

**Vote à l'unanimité**

## Fixation du prix de la location de l'ancienne école communale

Monsieur Vincent COLOM, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'ancienne école communale en un logement afin de proposer une solution supplémentaire à la forte demande locative sur notre commune.

Après avis de la commission travaux, il convient alors de définir le prix mensuel de cette location charges comprises.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer le prix de location de ce logement à 800 € charges comprises (ordures ménagères),

**Vote à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

A la fin de la séance, Monsieur le Maire a remercié les élus présents au Conseil Municipal, ainsi que tous les animateurs de commissions pour leur travail depuis le dernier conseil municipal.



## Déposez votre sapin naturel

*Du 3 au 17 Janvier 2022*

(sans guirlandes, neige artificielle ou sac plastique)  
à l'un des emplacements dédiés sur la commune :



Espace de tri, rue Fernand Chaynes



Cimetière Pédardé



Rue de la Bergerie



**Toute l'équipe municipale vous souhaite  
de belles fêtes de fin d'année**

